

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1043

présenté par

M. Poisson, M. Straumann, M. Cinieri, M. Foulon, M. Tian, M. Fromion, M. Vitel, M. Albarello,
M. Le Mèner, M. Salen, Mme Le Callenec, M. Gosselin, M. Solère, M. Decool et M. Censi

ARTICLE 16

I. – Au début de la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« La région »

les mots :

« Le conseil régional ».

II. – En conséquence, au début de la seconde phrase du même alinéa, substituer au mot :

« Elle »

le mot :

« Il ».

III. – En conséquence, compléter la même phrase par les mots :

« après consultation du Conseil économique, social et environnemental régional ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les C.E.S.E.R méritent d'être sollicités sur ces thèmes qui relèvent de leur domaine de compétences.